



# ENGLEFONTAINE *Actu*



## SOMMAIRE

- EDITO
- FESTIVITÉS ET ANIMATIONS :
  - Les « Ça me dit » d'Englefontaine
  - Fête Nationale du 14 Juillet
  - Halloween
  - Sports
- VIE DE LA COMMUNE :
  - Sorties organisées
  - Repas & colis des aînés
  - Spectacle de Noël
  - Cérémonies
  - École & Péricolaire
  - Accompagnements
- DOSSIERS :
  - Gestion et ramassage des déchets
  - Terres agricoles
  - Feux Tricolores et mobilier urbain
  - Chaudière bois et réseau de chaleur
- TRAVAUX :
  - Voirie
  - La poste déménage
  - Entretien des bâtiments communaux
  - L'église

## Bonne Année

# 2024

Cérémonie des voeux  
**Vendredi 26 janvier 2024 à 18h30**  
 A la salle des fêtes

## Expression libre de l'opposition

En ces premiers jours de Janvier, Mesdames et Messieurs, chers amis, l'ensemble des élus de l'opposition au Conseil Municipal, vous adresse leurs voeux les plus chaleureux de bonheur, de santé, de joie et de réussite pour vous et vos proches.

L'opposition que nous représentons poursuivra ses efforts avec assiduité au Conseil Municipal souhaitant rester digne de la confiance accordée par nos électeurs et qui nous le prouvent à l'occasion de nos rencontres et de nos échanges

Nous ne voulons pas nous enfermer dans une opposition stérile et non constructive. C'est la raison pour laquelle nous n'hésitons pas à voter certaines délibérations. Telle est notre conception du travail d'élus d'opposition.

Mme le Maire et son équipe travaillent sur des dossiers pour lesquelles nous ne sommes pas souvent conviées et forcément lors des votes au Conseil Municipal, nous sommes mis devant le fait accompli. Pour certains dossiers nous votons contre n'étant pas d'accord. L'opposition n'étant pas conséquente nous ne pouvons peser sur leur décision. Depuis le début du mandat au lieu de profiter de nos savoirs et expériences, on nous a écarté de suite.

Portons un regard nouveau pour l'année 2024 et aspirons à des jours meilleurs.

**Pour toute question vous pouvez nous contacter :**

- Par mail à [mairie@englefontaine.fr](mailto:mairie@englefontaine.fr)
- Par téléphone au 03 27 27 50 22

**Le conseil municipal**

## Membres de la majorité (11)

- Mme PLUCHART Sandra, Maire
- M. LEGROUX Christophe, 1er Adjoint
- Mme LEMOINE Laëtitia, Adjointe
- Mme FONTAINE Valérie, Adjointe
- M. PAYAGE Sébastien, Adjoint
- M. POTTIÉ Jean-Pascal, Conseiller délégué
- M. CARDOSO Dominique, Conseiller
- M. BARBAY Daniel, Conseiller
- Mme DUPUIS Charlotte, Conseillère
- M. ROBART Philippe, Conseiller
- Mme MARÉCHAL Claire, Conseillère

## Membres de l'opposition (3)

- M. GUILBAUT Bernard, Conseiller
- Mme RAVERDY Françoise, Conseillère
- Mme BILOT Naïma, Conseillère

**OURS**

Editeur :

Mairie d'Englefontaine  
Place E. ThomasDirecteur de la publication :  
Mme PLUCHART

ISSN : Demande en cours



## Édito

C'est avec une grande fierté et un certain optimisme que je m'adresse à vous dans ce nouvel édito du bulletin municipal. Nous sommes conscients que le contexte actuel, marqué par une inflation persistante, crée des défis économiques et financiers qui impactent directement nos projets locaux. Malgré ces contraintes, je tiens à souligner que grâce à l'engagement de l'équipe municipale et les rapports que nous entretenons principalement avec les services de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord et du Pays de Mormal, nous maintenons le cap sur nos objectifs.

Les compétences techniques et administratives requises pour mener à bien nos projets exigent un investissement conséquent. Nous comprenons que certains d'entre vous puissent ressentir une impatience légitime face à certains délais de réalisation. Cependant, il est essentiel de reconnaître que la réalité budgétaire, économique et réglementaire publique, dans laquelle nous évoluons, nous impose des limites qu'il nous faut respecter.

Nous sommes ravis de constater que malgré le contexte qui crée des contraintes supplémentaires, nos projets continuent d'avancer et nous ne renonçons à rien. Cela témoigne de l'efficacité de notre équipe municipale, de la collaboration fructueuse avec nos partenaires, et de l'engagement constant de chacun envers l'amélioration de notre cadre de vie.

Certes, nous aimerions que les choses aillent plus vite, mais « le cœur a ses raisons... Mais la raison a toujours raison ». Nous devons composer avec la réalité économique tout en gardant à l'esprit que la raison, avec sa sagesse et sa prudence, est toujours notre guide. C'est en prenant des décisions éclairées et en respectant nos engagements financiers que nous assurerons un développement durable et équilibré pour notre ville.

Nous sommes contents, dans ce bulletin municipal, de porter à votre connaissance que le projet de chaudière avance et on vous explique pourquoi cela peut paraître long. Les feux et les bancs arrivent également. L'agence postale rénovée, dorénavant sur la gauche de la mairie, va vous accueillir dans de meilleures conditions. Le cap de remettre en état une rue par an sur la durée du mandat est maintenu. Le travail mené et la bonne gestion, nous permettent d'envisager de avec sérénité, les projets de l'école et de la salle des fêtes sur lesquels nous nous engageons à mobiliser toute notre énergie. Nous avançons progressivement et sommes satisfaits de partager avec vous ces résultats.

Notre mandat, ce n'est pas que des dossiers, et fort heureusement. C'est aussi des temps de rencontres à travers les animations, les spectacles, les sorties ou les repas. Ils sont essentiels et je tiens à vous faire savoir qu'ils sont un véritable carburant pour nous. Ils nous font du bien et nous motivent à faire de notre mieux.

Les règles de ramassage des déchets évoluent avec pour objectifs de réduire les volumes et favoriser le recyclage. Cette évolution nationale peut paraître quelque peu complexe, certains ont du mal à s'y retrouver, d'autres ne comprennent pas ces changements qui peuvent, légitimement, apparaître contraignants. On vous explique le pourquoi et le comment dans les pages centrales de ce bulletin. Mais avant tout, sachez que vos gestes de tri des déchets et vos efforts quotidiens contribuent à la préservation des ressources naturelles et de notre environnement. Je vous en remercie personnellement.

**Afin de pouvoir échanger sur tout cela, je vous espère nombreux à la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 26 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes. Dans l'attente de vous y retrouver, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2024 remplie de réussites et de bonheur.**

Je tiens à exprimer ma gratitude envers chacun d'entre vous pour votre compréhension et votre soutien continu. Ensemble, nous surmonterons les obstacles et nous construirons un avenir prometteur pour notre commune.

*Sandra Pluchart*



## Festivités et Animations

### Les "Ça me dit" d'Englefontaine



Cette année, la Municipalité, avec la collaboration du Comité des Fêtes, a assuré 3 Samedis sur la période estivale afin d'offrir aux habitants de la commune qui n'étaient pas en vacances, des animations diverses et variées.

**Un 14 juillet 2023 de feu !** Petits et grands se sont relayés et ont participé toute la journée à des olympiades et des challenges. La soirée a été animée par le concert de KOKORUS. La retraite aux flambeaux était très attendue vu le nombre de participants qui ont défilé dans les rues d'Englefontaine accompagnés en musique par le groupe FISTI'NOTES. Pour le plaisir des yeux, un magnifique feu d'artifice tiré par les adjoints est venu clore cette journée idéale.





Le 09 Août 2023, la projection du film TOP GUN MAVERICK a fait des heureux, surtout les fans de TOM CRUISE qui sont venus des villes et villages avoisinants avec une recordwoman qui venait voir le film pour la 17<sup>ème</sup> fois. Plus tôt dans la journée, un rallye photo a permis à de nombreux participants de découvrir notre belle commune.

Le 27 Août 2023, la dernière journée estivale des « ça me dit d'Englefontaine » s'est déroulée en Musique avec le concert de rue de FESTI'NOTES ainsi que le spectacle de rue de la Compagnie « Jusqu'ici tout va bien » intitulé « Mascotte ». Cette délicieuse journée s'est

clôturée par un conte plein de sens, d'humour et de poésie « la légende de l'écharavel » qui a transporté l'ensemble du public dans un monde à repenser. Dans la journée, des jeux de société pour tous les âges avaient été mis à disposition par l'association « les enjeux podéens » et un tournoi de Molki a été organisé pour les passionnés venus nombreux.

Dans le cadre d'une collaboration avec le Département du Nord, la commune s'est appuyée sur deux jeunes du village (Solène et Anaïs) qui ont proposé des animations sportives, culturelles et intergénérationnelles de juin à août.

Toutes ces animations ont bénéficié d'un soutien du département à hauteur de 2 000 € pour les animations sportives, 1 000 € pour les actions culturelles, 1 500 € pour les animations intergénérationnelles et 1 000 € d'Atout'âge.



 Atout'ages

 Nord  
IN DÉPENSEMENT SUR LES

**C'était le 11 juin 2023**, la commune a accueilli, comme c'est le cas depuis 3 ans, le festival d'**orgues à l'unisson**. Au programme, des variations autour du Stabat mater, des œuvres de Pergolèse, Rossini, Vivaldi, Raffy, jouées à l'orgue par Paul Cambourian accompagné par les voix de Nele Fontaine, mezzo-soprano et Shirley Cambourian, soprano.





Les 26 et 27 octobre 2023, les petits monstres s'étaient donnés rendez-vous à la grande salle des fêtes pour participer à des ateliers créatifs horribants pensés par Marion. Ils ont pu également participer aux escapes game proposés par catégorie d'âge (6 ans, 7-9 ans et 10-12 ans). Parents et enfants ont pu apprécier les bonbons comme il se doit, les crêpes et la soupe de citrouille préparées avec amour par le comité des fêtes et Delphine.



## Sports



**Le 6 Octobre**, le Mormal Rugby Club a organisé avec la participation de la commune une projection du Match France Italie remporté 60 à 7 pour la plus grande joie des supporters venus nombreux.



**Le 26 mai 2023**, a été organisée une course de vélo par Team Bousies. Les cyclistes se sont affrontés autour d'une boucle traversant le village qui a rassemblé de nombreux passionnés. L'ambiance était également au rendez-vous !



## Cérémonies

Lors de la cérémonie du 8 Mai, plusieurs médailles du travail ont été remises.

- M CARDOSO Jean Paul, médaille Vermeil
- M COGNAUT Christophe, médaille d'Argent
- M DOMINGUES Antonio, Grand Or



## Départ et recrutements



Mme CHAIGNET Véronique profite depuis septembre 2023 d'une retraite bien méritée. Nous la remercions pour son implication auprès des enfants de notre commune depuis 2005 à l'école Jules Copin.

Nous sommes heureux d'accueillir deux ATSEM diplômées, Marion et Christine venant renforcer les services communaux. Elles s'investissent, entre autre, en animant les activités diverses et variées des mercredis récré et du de l'offre périscolaire.



## DOSSIERS

## GESTION ET RAMASSAGE DES DÉCHETS



Cette année les règles de tri et de collecte changent avec la mise en place de l'apport volontaire du verre, la tarification incitative et le compostage. Pour bien comprendre l'évolution et les modifications en cours et à venir, nous vous remettons dans ce bulletin municipal le document distribué par le Pays de Mormal expliquant les nouvelles règles de collecte visant à réduire les déchets et à répondre aux obligations réglementaires.

Mais pourquoi ces changements ?

1. La loi de transition énergétique impose de déployer un financement incitatif pour le service public des déchets. Sauter le pas reste difficile. Mais il y a un prix qui sera plus lourd à payer, chaque année pour les collectivités qui ne diminuent pas les ordures résiduelles via la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).
2. Les collectivités territoriales et syndicats de collecte, stockage et traitement des déchets, qui s'acquittent de la TGAP, subissent de plein fouet cette hausse conséquente et n'ont d'autres choix que de soit la répercuter sur les ménages, soit faire évoluer le système.
3. C'est pourquoi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sera remplacée par la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative). Ce nouveau mode de calcul vous permet d'agir concrètement sur votre facture dont une partie sera calculée en fonction du nombre de fois où vous sortez votre bac pour la collecte et de son volume.

IMPORTANT

2024

Du nouveau pour la collecte !

POUR DIMINUER LES DÉCHETS ET MAÎTRISER LES COÛTS

la collecte évolue en Pays de Mormal !

- 1 Dès janvier le verre passe en apport volontaire !
- 2 Dès le 1<sup>er</sup> juillet, le bac de tri sera uniquement ramassé une fois tous les 15 jours
- 3 Dès le 1<sup>er</sup> juillet, passage à la tarification incitative

Ensemble, réduisons nos déchets !

Le Pays de Mormal agit à vos côtés.

[www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)

Le Pays de Mormal est impacté par les évolutions réglementaires nationales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour se conformer à la loi relative à la Transition Énergétique Pour La Croissance Verte, le Pays de Mormal a mis en place l'extension des consignes de tri. Par ailleurs, le Pays de Mormal est directement impacté par la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui augmentera fortement jusque 2025.

Dans ce contexte de forte hausse des coûts, le Pays de Mormal a décidé, afin de maîtriser le coût de gestion des déchets dans son budget, de modifier les modalités de collecte et de mettre en place une Tarification incitative, la TEOMi.

Ces 2 dispositifs ont pour objectif de réduire le volume des déchets produits et de limiter l'impact sur la tarification des usagers.

Avec la TEOMi, chaque foyer devient acteur et peut limiter le coût de la TEOMi grâce à ses efforts de tri.

Vous trouverez ici toutes les changements qui auront lieu dès 2024



**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Je dépose mon verre dans le point d'apport volontaire le plus proche dès que la benne est installée.

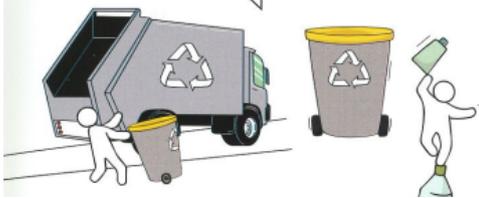


Pour consulter la carte interactive des points d'apport volontaire près de chez vous.

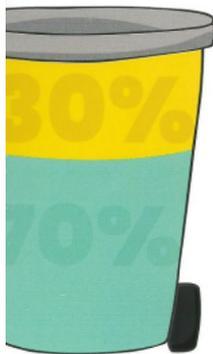


**Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024**

Ma poubelle de tri est ramassée une fois tous les 15 jours



**Composition de la TEOMi**



**PART VARIABLE**

**30%**

- Charges liées au traitement des ordures ménagères
- Calculée en fonction de la production de déchets du foyer

**PART FIXE**

**70%**

- Charges fixes de services (collecte, tri, déchetteries)
- Basée sur le foncier bâti

Vous êtes acteur de votre taxe



**Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024**

Phase test de 6 mois

**La TOEMi**

**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative**

La tarification incitative s'adapte aux efforts de tri, grâce à elle, je peux agir sur ma facture !



Désormais, la taxe est en partie calculée sur le nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères. Elle permet de maîtriser notre production de déchets afin de diminuer le tonnage des ordures ménagères et des encombrants.  
(le poids n'est pas pris en compte)



La taxe ne se base plus seulement sur la surface du domicile mais aussi sur le volume des ordures ménagères produit.

Votre taxe sera composée

d'une part fixe



basée sur le foncier bâti

d'une part variable



basée sur le nombre de levées du bac à ordures ménagères

12 levées minimum / an

**Collecte incitative**



Un bac pucé pour comptabiliser

Dès 2025, chaque levée du bac d'ordures ménagères est comptabilisée.



**Facturation en 2026**

Faire aux questions disponible sur le site de la communauté de communes ou en scannant le QR code ci-dessous



Service Prévention déchets

Contact : 03 27 07 03 34  
www.cc-paysdemormal.fr



En complément, retour sur l'aspect réglementaire (la TEOMi), sur l'apport volontaire du verre et sur le compostage.

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

La TEOMi, est un système de tarification des déchets ménagers qui vise à inciter les citoyens à réduire leur production de déchets et à favoriser le tri sélectif en fonction du volume ou du poids de leurs déchets.

La mise en place de la TEOMi implique plusieurs étapes :

1. **Identification des ménages** : Les autorités locales doivent d'abord mettre en place un système permettant d'identifier les ménages concernés et de mesurer la quantité de déchets qu'ils produisent. Cela peut se faire à l'aide de bacs spécifiques équipés de puces électroniques, de pesées régulières, ou d'autres méthodes de mesure.
2. **Équipement des foyers** : Les foyers sont équipés de bacs spécifiques pour les déchets non recyclables et les déchets recyclables. Ces bacs peuvent être munis de puces électroniques permettant de mesurer la fréquence et le poids des déchets produits par chaque foyer.

Pour ce qui est du Pays de Mormal, le choix retenu est de pucer les poubelles afin de comptabiliser le nombre de levées, c'est-à-dire le nombre de fois où chaque foyer aura sorti et fait ramasser sa poubelle. Il est autorisé 12 ramassages par an, et au-delà, un surcoût sera à payer. **Oui nous allons passer de 1 ramassage par semaine à l'équivalent d'1 ramassage par mois.** Un conseil : sortez votre poubelle uniquement lorsqu'elle est pleine. Grâce à l'apport volontaire et au compost, il est possible de réduire significativement le volume de ses déchets.

La TEOMi s'inscrit dans une démarche plus large de gestion durable des déchets, encourageant la responsabilisation des citoyens et la préservation de l'environnement. Elle contribue également à favoriser l'économie circulaire en encourageant le recyclage et la réduction des déchets à la source.

C'est pourquoi, à partir du 1er janvier 2024, **la loi française impose que les déchets biodégradables soient sortis du bac d'ordures ménagères.** Alors, tous au **compost** !

### Le compostage

Les biodéchets (éléments biodégradables) peuvent représenter plus d'un quart des ordures ménagères et continuent d'être payés par les usagers et enterrés alors qu'ils devraient être détournés de l'incinération ou de l'enfouissement pour être valorisés. Comment ? Grâce au compostage.

Pour vous aider, vous trouverez de nombreux tutoriels sur Internet et aussi, Le Pays de Mormal vous propose Composteurs / Lombricomposteurs / Seaux de cuisine (<https://www.cc-paysdemormal.fr/environnement-amenagement/html/gestion-dechets/compostage/compostage-html/>)



1 composteur en bois (800 litres) 25€  
1 composteur en plastique (800 litres) 25€

1 lombricomposteur (30 litres) 45€

1 bio-seau de cuisine  
en plastique (8 litres) 3€

#### RENSEIGNEMENTS & RESERVATIONS

Si vous êtes intéressés par l'achat d'un composteur en plastique ou en bois, un lombricomposteur et/ou un seau de cuisine

Réservation et/ou renseignements auprès du service environnement de la CCPM : 03 27 77 52 35.



## GESTION DES TERRES AGRICOLES DE LA COMMUNE



Nous sommes ravis de partager avec vous une initiative visant à redéfinir la manière dont nous nous devons de gérer les terres agricoles au sein de notre commune. Dans une logique de bonne gestion du foncier, nous avons entrepris un travail de remise à plat des locations de terres agricoles, avec pour objectif d'agir sur des enjeux cruciaux liés à la durabilité et à la préservation de notre patrimoine agricole.

En effet, lors de notre prise de fonction, nous avons constaté que personne n'était en capacité de nous dire précisément quelles étaient les parcelles propriété de la commune, et encore moins nous donner la liste précise des locataires. De ce fait, il arrive que la perception des loyers soit entachée d'oublis et d'erreurs, compromettant la transparence et l'équité dans les relations entre la commune et les exploitants agricoles. Il est donc nécessaire de remédier à ces lacunes et promouvoir une gestion plus efficace et juste permettant d'assurer une gestion équitable des loyers.

Les erreurs dans le parcellaire agricole peuvent conduire à des évaluations inexactes des superficies exploitées, influençant directement la fixation des loyers. Certains exploitants peuvent être lésés par des surfaces surestimées, tandis que d'autres peuvent être avantagés par des estimations inférieures à la réalité voire des oublis.

### Un nécessaire état des lieux et une remise à plat

La transparence dans la perception des loyers est essentielle pour établir des relations de confiance entre la commune et les exploitants agricoles.

C'est pourquoi, un état des lieux du parcellaire agricole visant à garantir une description précise des terres exploitées est en cours.

### Objectifs de la Remise à Plat

1. **La bonne gestion** : permettre de savoir quel agriculteur exploite quelle terre, percevoir les fermages et savoir quelles exploitations y sont faites.
2. **Optimisation de l'utilisation des terres** : Nous souhaitons maximiser l'efficacité de l'utilisation des terres agricoles en favorisant des pratiques agricoles durables.
3. **Renforcer le maintien de l'activité de nos agriculteurs** tout en permettant, si l'opportunité se présente, l'installation de Jeunes Agriculteurs.

Dans cette optique, le processus de remise à plat des locations de terres agricoles s'appuie sur 2 axes essentiels :

1. Réaliser un inventaire des terres et des baux par la SAFER.
2. Informer et associer les agriculteurs locaux dès que des terres propriété de la commune se libèrent.

Les prochaines étapes incluent la mise en œuvre progressive des nouveaux contrats de location et le suivi de l'usage des terres afin de permettre une gestion plus durable de notre foncier agricole communal en partenariat avec les agriculteurs.

Nous nous sommes engagés et restons engagés envers la création d'un avenir durable pour tous et cette démarche répond à cet engagement. Notre approche a fait l'objet d'un témoignage de la commune lors des « Rencontres installation agricole sur ma commune » qui ont eu lieu à Le Quesnoy étaient animées par Terre de Liens.

Le coût de l'accompagnement : 16 000 Euros

## Vie de la commune

### Sorties organisées

Cette année, nous avons organisé une **sortie au centre historique Minier de LEWARDE**. Le **10 juin**, nos aînés ont pu vivre le récit passionnant d'un retour sur le passé industriel de notre région remémorant pour certains des souvenirs familiaux. Le site historique est classé au cœur du bassin minier et installé sur le carreau de l'ancienne fosse DELLOYE qui regroupe 8000 m<sup>2</sup> de bâtiments.



Pour les amateurs de parcs d'attraction, la commune a organisé le **21 avril** une journée au Parc Astérix pour petits et grands. Le bus était complet, une belle journée gauloise en famille sous un soleil radieux.



### Sortie à la mer



En Août, le comité des fêtes a organisé une sortie à la mer. Le bus, couleur sable, a pris la route destination La Panne. Une journée ensoleillée pleine de souvenirs. A refaire !

## Le repas des aînés



Exceptionnel ! Magnifique ! On a bien ri ! Ce sont les maîtres-mots et les retours de cette journée incroyable en compagnie de nos aînés. Le Dimanche 19 novembre 2023, la municipalité a reçu, avec un plaisir toujours aussi grand, les convives dans la joie et la bonne humeur en leur offrant un spectacle patoisant divertissant et pour les yeux de tous de la magie grande illusion.

Un grand Merci au groupe PACIFIK et tout particulièrement à Olivier pour avoir égayé ce moment. Le repas a été préparé par le traiteur LEPOLARD Julien qui nous a confectionné pour l'occasion un dessert magique.



Il est de coutume d'honorer nos doyens lors de cette occasion :

Mme Jacqueline LEMAY 88 ans.

M. Ernesto COUTO 85 ans.

Et les mariés de longue date pour leurs noces d'émeraude.

M. et Mme DOMINGUES Bruno et Annie (40 ans de mariage).

*Une petite pensée pour les doyens du village, Mme NAVEAU Thérèse 95 ans ( 96 ans ce 29 janvier !) et M. COLLET Maurice, qui a fêté ses 91 ans en septembre, qui n'ont pu être présents au repas.*



## Le colis des aînés



Les bénéficiaires du colis des aînés ont été conviés le 16 décembre 2023 dans l'après-midi à un goûter de Noël composé de brioches venant de la boulangerie du village, de confitures, de café et chocolat chaud en présence des élus. Un bon moment de partage qui nous a permis de prendre le temps d'échanger avec nos aînés lors de cette remise des colis.

Il était possible également pour ceux qui ne pouvaient être présent le 16 de retirer le colis en mairie le mercredi 20 décembre 2023 de 16 h à 18 h en présence de Madame Le Maire et M Barbay Daniel. Une distribution a été effectuée pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer.



*Colis sans alcool pour nos aînés qui résident en ephad*



## Mea culpa

Depuis peu, la loi est plus restrictive quant à l'attribution de bons cadeaux. Pour répondre au cadre réglementaire, une délibération en conseil municipal a été votée (à l'unanimité, majorité et opposition) dans ce sens. C'est pourquoi, cette année, à la demande de la trésorerie et de la sous-préfecture, nos aînés devaient remplir et retourner en mairie un coupon que nous leur avons remis en boîte aux lettres. En effet, chaque dépense doit être affectée nominativement.

Toutefois, au regard des retours, nous avons constaté que le coupon remis n'était pas suffisamment clair. Dans les faits, certains bénéficiaires n'ont pas retourné le coupon dans les temps et, malgré nos appels téléphoniques, un petit nombre n'a pu recevoir le colis.

Un rattrapage a été effectué. Tous nos aînés recevront cette année un colis, c'est juste une question de temps.

Nous présentons de nouveau nos excuses pour ce désagrément. Nous allons revoir notre méthode de recensement et d'inscription pour l'année prochaine.

## Le spectacle de Noël

Cette année, les enfants ont pu profiter du spectacle « la retraite du Père Noël ». Un spectacle dans l'air du temps, interactif et dynamique.

A l'issue de la représentation, le Père Noël a fait une apparition pour la traditionnelle distribution de friandises et séance photo.

Enfin, la municipalité a remis aux enfants de la commune une carte Illicado d'une valeur de 15 euros.



*Avec le soutien du « fonds d'action culturelle »*



*Colis offert à tous les élèves de l'école Jules Copin*

## École & Périscolaire

### Dispositif, p'tit dej

Nous avons reconduit le dispositif consistant à offrir aux enfants un petit déjeuner de qualité. Celui-ci est servi pour tous, avec les enseignants durant le temps scolaire chaque jeudi. Les enfants inscrits aux activités périscolaires en bénéficient également le mardi et le vendredi.



### Mercredis récré

La diversité et la qualité des ateliers proposés et animés par Marion font des Mercredis récré un rendez-vous apprécié par des enfants toujours plus nombreux.

Horaires : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.



## Accompagnement

### Formation numérique

Face à une utilisation croissante des outils numériques pour toutes les démarches administratives, médicales et fiscales etc, certains d'entre vous se trouvent démunis. C'est pourquoi il a été proposé des cours de mise à niveau au travers d'ateliers qui se sont déroulés dans la salle informatique de l'école, le mercredi matin. Une quinzaine de participants répartis en deux groupes de niveau ont profité gratuitement de cet atelier



### Boutique Epicerie Solidaire

« Unis Ensemble » Boutique et Épicerie Solidaire est née de la conviction que chaque individu a le droit à une alimentation saine et à des produits de qualité, indépendamment de sa situation financière.

A l'initiative de Renée et portée par une équipe de bénévoles impliqués, cette boutique, qui se veut être bien plus qu'un simple lieu de commerce, est située 28 rue V. Cantineau dans les locaux de l'ancienne école de musique et est ouverte les 1<sup>ers</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> vendredis de chaque mois de 13h30 à 18h00.

Le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, la boutique vous permet d'acheter des produits de première nécessité (produits d'entretien, produits ménagers, produits de toilette...).

Les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> vendredis, vous est proposé, en plus des produits de première nécessité, des fruits et des légumes.

Pour les fruits et légumes, il est possible de les réserver à l'avance. Pour cela, vous pouvez envoyer un mail à [unis.ensemble.solidaire@gmail.com](mailto:unis.ensemble.solidaire@gmail.com) pour connaître les arrivages et valider vos commandes.



### PMI

Pour les personnes souhaitant faire appel au service de la PMI, vous pouvez joindre l'antenne de Le Quesnoy au 03 59 73 17 00. Les rendez-vous auront lieu à l'ancienne école de musique de la commune Rue des Tuileries.



## Travaux

### Voiries

Nous avons prévu au budget 2023 la réfection de la rue de l'Eglise. Toutefois, étant donné que les travaux de voirie liés à la chaudière bois nécessitent d'ouvrir la route à proximité de l'école, nous avons choisi de décaler cette rénovation une fois le réseau de chaleur réalisé.

Nous allons également en profiter pour revoir nos ambitions sur cet axe, en imaginant avec un bureau d'étude, des places de stationnement supplémentaires qui libèreront et sécuriseront les trottoirs tout en régulant la vitesse à proximité de l'école.

Des devis seront également demandés cette année pour la rénovation des routes moins fréquentées du village mais non moins importantes pour leurs usagers. En fonction des possibilités laissées par le budget et subventions mobilisées nous prioriserons les travaux pour les 2 à 3 ans à venir.



### Logements communaux en location

Nous avons un parc immobilier vieillissant et mal entretenu. Début 2024, nous aurons finalisé les visites des logements appartenant à la commune. Notre volonté est d'établir un état des lieux général du parc locatif de la commune (10 logements) et de programmer, en procédant par étape, aux travaux nécessaires à une remise en état ou une remise aux normes pour les plus vétustes.

Etre propriétaire et louer un bien immobilier engendre des responsabilités. Cette évaluation est donc importante et urgente au vu de l'état actuel de certains biens. Nous avons reçu des premiers devis qui évoquent un montant de 100 000 euros pour la remise en état de 2 logements (salle d'eau, électricité, isolation). Nous avons déjà mobilisé auprès du département du Nord 30 000 euros de subventions pour débiter les travaux d'urgence. Une nécessaire réévaluation du montant des loyers en cohérence avec le prix des locations sur notre secteur viendra clore ce travail afin d'accompagner le financement de l'entretien de ces bâtiments.

### Entretien de l'Eglise

Après une remise aux normes de la partie électrique, et le remplacement de l'échelle qui mène au clocher, nous entamerons, des travaux de nettoyage, de calfeutrage du clocher de l'église. Afin de réduire la population de pigeons sur ce site, nous avons opté pour l'effarouchage avec l'aide d'un fauconnier. C'est une approche qui semble faire ses preuves sur le long terme, adoptée par de grandes villes et que nous jugeons plus éthique.

L'horloge sera également réparée prochainement.



### La Poste déménage

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, nous avons fait repeindre la façade de la mairie. En ce début d'année vous retrouverez la poste dans le bâtiment qui l'accueillait à ses débuts. Ainsi nous pourrons rendre à la petite salle des fêtes son usage initial. Les mariages pourront y être célébrés et nous pourrons enfin recevoir les personnes à mobilité réduite dans de bonnes conditions.

#### Horaires d'ouverture :

Lundi	8h45 - 12h00 / 17h00 - 18h00
Mardi	8h45 - 12h00
Mercredi	8h45 - 12h00
Jeudi	8h45 - 12h00
Vendredi	8h45 - 12h00 / 17h00 - 18h00

## Travaux



### Salle Polyvalente

Une grande partie des huisseries de la salle polyvalente ont été changées. Les dernières portes et fenêtres seront remplacées cette année. Ces travaux permettent une meilleure étanchéité à l'air et une réduction des coûts de chauffage.

## Rappels & Informations

### Taxes foncières

Lors de son arrivée dans les boîtes aux lettres, les propriétaires ont constaté une augmentation du montant de leur Taxe Foncière, par rapport à l'année 2022. Cela a beaucoup fait réagir et certain y ont vu une augmentation décidée par la commune. Nous tenons à vous confirmer que comme nous nous y sommes engagés, nous n'avons pas et n'augmenterons pas le taux de la part communale de cet impôt local. Alors pourquoi une hausse alors que la municipalité a choisi de ne pas augmenter cet impôt ? Tout simplement du fait de l'augmentation de la valeur locative cadastrale.

Selon les chiffres de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), 14% des communes ont décidé d'augmenter leur taux et 85% ont choisi la stabilité de ce dernier. Dit autrement, dans 85% des communes françaises, comme sur Englefontaine, si la taxe foncière a augmenté, c'est à cause de la revalorisation nationale de 7,1% des bases du calcul de la taxe et non pas à cause d'une décision communale.

### Coup de pouce !

Pour accompagner et parfois donner un petit coup de pouce, la municipalité a mis en place quelques aides pour les habitants de la commune :

**Bon Naissance :** Bon d'achat de 20 € à la pharmacie MARACHE.

**BAFA :** 75 € à l'inscription puis 75 € à l'obtention du BAFA (à partir de 16 ans).

**Permis de conduire :** 100 € à l'inscription puis 100 € à l'obtention du permis (entre 16 et 25 ans).

**Associations Sportives :** 15 € pour toutes personnes adhérant à une association sportive de la commune.

### Salle des fêtes et RD100

Pour sécuriser la rue de la République pendant la réalisation de la chaufferie et de l'installation du réseau de chaleur, celle-ci sera fermée à la circulation environ un mois. Les dates précises ne sont pas connues à ce jour. Pour ces mêmes raisons la salle des fêtes ne sera pas disponible à la location jusqu'en août.

### Ostéopathe

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un ostéopathe est venu s'installer sur notre commune enrichissant l'offre de santé. Nous souhaitons la bienvenue à M. LECOLIER Rémi dont le cabinet se situe au 62 chaussée Brunehaut. Vous pouvez le joindre au 06-87-73-12-93 .

## DOSSIERS

# DES FEUX, DES BANCS ET DES TABLES VONT ETRE INSTALLÉS



## Modernisation et Sécurisation : Installation de Feux de Signalisation dans notre Commune

La sécurité des habitants est une priorité absolue, et l'installation de ces feux récompenses s'inscrit dans notre volonté de créer un environnement routier et piéton plus sûr et plus efficace pour tous. Dans le cadre de notre engagement envers la sécurité routière, nous avons pris la décision d'installer une première série de feux de signalisation sur les 2 Départementales les plus fréquentées et sur lesquelles sont constatées des vitesses élevées.

### Pourquoi des Feux Récompenses ? Comment cela fonctionne-t-il ?

1. **Réduction des Risques d'Accidents** : Ces feux jouent un rôle crucial dans la gestion de la vitesse du trafic, réduisant ainsi les risques d'accidents et assurant une circulation plus fluide.
2. **Facilitation de la Mobilité et sécurité des piétons** : En régulant la vitesse des véhicules, ces feux améliorent la mobilité globale, facilitant les traversées de routes pour les piétons.

En l'absence de véhicule, le feu est au rouge. Lorsqu'un véhicule est détecté à l'amont du feu, le feu passe au vert après un délai fixe. Ce délai est calculé en fonction de la vitesse de référence choisie (ici ce sera 50km/h).



### Choix des Emplacements

Les emplacements choisis pour l'installation des feux de signalisation ont été déterminés en collaboration avec des experts en sécurité routière du Département du Nord et des installateurs pour garantir une efficacité maximale sur le trafic et les risques d'accidents.

### Engagement envers la Sécurité Routière

Nous vous informons, que bien que ces feux aient une visée pédagogique, passer au rouge ne sera pas sans risque. En effet, grâce à la croix grecque dont disposent ces feux, les forces de l'ordre pourront constater les infractions et verbaliser en conséquence. Là n'est pas le but, c'est pourquoi nous tenons à rappeler à chacun d'entre vous l'importance cruciale du respect des règles de sécurité routière. La sécurité de tous les usagers de la route, qu'ils soient piétons, cyclistes, conducteurs de véhicules motorisés ou autres, est une responsabilité que nous partageons collectivement. Nous vous encourageons vivement à respecter les limites de vitesse affichées, à utiliser les passages piétons. Ces gestes simples mais essentiels contribuent à prévenir les accidents.

La municipalité travaille constamment à améliorer la sécurité routière dans notre commune, que ce soit par l'entretien des routes, l'installation de signalisations appropriées ou la sensibilisation continue. Cependant, le succès de ces efforts dépend également de la coopération de chacun.

En respectant les règles de sécurité routière, nous créons un environnement plus sûr et agréable pour tous les habitants. En tant que citoyens engagés, nous avons le devoir de veiller à ce que nos rues restent des espaces sécurisés pour chacun, en particulier pour nos enfants et nos aînés.

## Faciliter les déplacements à pied en aménageant des espaces de repos pour tous avec des bancs et des tables.

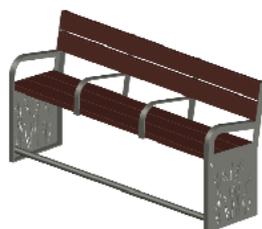
Ces aménagements vont rendre, certes, nos espaces publics encore plus accueillants et propices à la convivialité, mais ils visent surtout à encourager les déplacements à pied et à créer des lieux de repos agréables. Pour ce faire, nous avons décidé d'installer des bancs et des tables dans des zones stratégiques de notre commune.

### Où trouverez-vous ces Nouveaux Espaces de Repos ?

Les bancs et tables seront installés dans des endroits clés, le long des itinéraires piétonniers, fréquemment empruntés pour aller en forêt ou au cimetière, pour se rendre chez nos professionnels de santé et autres commerces, ou encore aller se promener au village ou à l'étang et aussi accompagner ses enfants ou petits-enfants à l'école. Ces installations seront stratégiquement positionnées pour offrir des moments de détente tout en préservant la beauté naturelle de notre commune.

### Participation Active de la Communauté

Afin de garantir au mieux que ces aménagements répondent véritablement aux besoins de bon nombre d'entre-vous, 2 réunions de travail, avec des habitants de la commune, ont été animées pour le choix du mobilier et ses emplacements.



### Les Avantages des Espaces de Repos

1. **Encourager l'Activité Physique** : En offrant des lieux de repos, nous espérons inciter les citoyens à opter pour la marche, contribuant ainsi à une vie active et à une meilleure santé.
2. **Renforcer le Tissu Social** : Ces espaces deviendront des points de rencontre, permettant aux habitants de se retrouver, de discuter et de renforcer les liens communautaires.
3. **Créer des Espaces Polyvalents** : Les tables permettront également aux citoyens de profiter d'un repas en plein air, d'un moment de travail en extérieur, ou simplement de savourer un moment de calme au cœur de notre belle commune.

Ensemble, créons des espaces de vie dynamiques et accueillants qui reflètent les besoins et les aspirations de tous.

Avec le soutien du pays de Mormal dans le cadre de la communauté amie des aînés, la commune a été lauréate du don d'appui pour les territoires innovants du réseau francophone des villes amies des aînés.

**L'ensemble du projet Feux et aménagement de mobilier urbain a destination de la mobilité est de 72 710 euros. Nous avons obtenu une subvention globale de 25 000 euros du Département du Nord et 30 000 euros du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.**



## LA CHAUDIÈRE BOIS ET SON RÉSEAU DE CHALEUR... ILS ARRIVENT !

Comme présenté dans le bulletin municipal de décembre dernier, la commune a fait le choix de se doter d'une chaudière bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur pour chauffer l'école, la mairie, l'agence postale et la salle des fêtes. Cet investissement, aux retombées environnementales et financières plus que positives est aussi un choix de raison qui répond à la fois :



Le calendrier prévoit des paliers :

<b>-40%</b> de consommation d'énergie en 2030	<b>-50%</b> de consommation d'énergie en 2040	<b>-60%</b> de consommation d'énergie en 2050
---	---	---

- aux attentes du **décret tertiaire** qui va s'imposer aux communes. Il impose la réduction des consommations d'énergie et d'émissions de CO2 ainsi que **l'obligation d'équiper certains bâtiments tertiaires de systèmes d'automatisation et de contrôle** (dont seront équipés nos bâtiment dans le cadre de ce projet). Les économies réalisées sur notre facture permettront la réalisation de travaux de rénovation permettant d'atteindre les objectifs inscrits dans la loi.

- à la concrétisation d'un premier investissement qui répond aux attentes de **la loi Aper** (Accélération pour les énergies renouvelables). Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Et aussi, concernant LA CHALEUR RENOUVELABLE ET DES RESEAUX DE CHALEUR, il y est inscrit que les collectivités sont au cœur du déploiement de la chaleur renouvelable. Nous voulons y prendre notre part et y participer.

**La réalisation d'une chaufferie et de son réseau de chaleur est une entreprise significative et multidimensionnelle.**

C' est un projet complexe qui peut nécessiter un délai plus long que prévu. Et c'est le cas pour nous, mais elle arrive et les premiers coups de pioches ne devraient pas tarder. Mais pourquoi est-ce si long ? Tout simplement parce que nous tenons à faire les choses bien, avec la meilleure solution possible, une bonne intégration paysagère et aussi une maîtrise du budget. En quelques mots, voici un résumé de ce que nous avons eu à gérer :

### 1. Des Études Préliminaires Approfondies :

- Les études préliminaires sont cruciales pour comprendre les besoins énergétiques, évaluer la faisabilité technique, économique et environnementale, ainsi que pour obtenir toutes les autorisations nécessaires.
- Ces analyses approfondies nous permettent d'anticiper les éventuels obstacles et d'éviter des retards imprévus à des stades ultérieurs.

### 2. Consultations et Réglementations :

- Ce projet implique de nombreuses entreprises (gros œuvre, VRD, chauffagiste, électriciens...) qu'il faut questionner et « re-questionner » encore et encore au regard des propositions techniques et des technologies proposées. Tout cela nécessite de la souplesse et des ajustements dans la planification initiale.
- La mise en place d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur est soumise à des réglementations strictes en matière de sécurité, d'environnement et de construction. Bien prendre en compte ces normes est essentiel, et cela a entraîné une prolongation du processus de décision et de mise en œuvre.

### 4. Financements et Subventions :

- Afin de rendre possible ce projet, nous avons dû mobiliser des subventions. Très rapidement, l'Etat et le Département ont répondu favorablement à notre projet et ont confirmé leur soutien. Pour autant, dans un contexte d'inflation et face aux risques de surcoûts, nous avons étudié des pistes de financements complémentaires afin de sécuriser le tout et ne pas augmenter la part communale en sollicitant la région Haut de France et le Pays de Mormal.

Afin de rentabiliser au mieux l'investissement et valoriser le foncier, 4 places de stationnement seront créées (dont une place PMR) pour la salle des fêtes située juste en face.

#### Soutiens technique



#### Soutiens financiers

